

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: L AGENCE MOBILE A VOTRE RENCONTRE

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de la maison pour Tous

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place pour l'animation de la Maison pour Tous , l'agence mobile à votre rencontre . Il est nécessaire de **réglementer le stationnement et la circulation sur le parking du Champ de Mars.**

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit Parking du champ de Mars sur 4 places de stationnement

**Le Jeudi 18 juin 2026
DE 14H A 17H00**

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers. L'organisation sera chargée de distribuer des flyers, sur les automobiles pour prévenir les usagers de la gêne occasionnée, plusieurs fois dans les jours qui précèdent la manifestation.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- La Maison pour Tous

Arbois, le 11 mai 2026
La Maire,
Valérie DEPIERRE

